

Décision

Générale

colonial

Décision n° 972 accordant une subvention de 20.000 francs à l'Association des femmes de l'Union française

n° 972

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date de publication
18 octobre 1951

Date du numéro
1 novembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de vingt mille francs Djibouti (20.000 fr.) est accordée à l'Association des femmes de l'Union française. Cette dépense sera imputée au Budget local du Territoire, chapitre XIV, art. 5, g i, exercice 1951.